

Centrales Villageoises du Pays du Saintois

**Agir pour la transition énergétique dans
une démarche participative associant
habitant.e.s et collectivités**



Fiche d'identité

Date de création : 2018 (transformation en Scic en 2020)

Secteur d'activité : Énergie, environnement

Activité : Production d'électricité

Territoires d'activité : Communauté de communes du Pays de Saintois (Grand Est)

Statut juridique : Scic SAS à capital variable

Nombre de salarié.e.s : Pas de salarié.e

Nombre de sociétaires (2024) : 118

Collèges de vote : Pas de collèges de vote

Chiffre d'affaires net (2023) : 24 396 €

Résultat net (2023) : 8 409 €

Total capitaux propres (2023) : 142 103 €

Part des subventions d'exploitation dans les produits d'exploitation (2023) : 0 %

Autres chiffres clés (2024) : L'ensemble des 11 toitures équipées de panneaux photovoltaïques ont produit 145 000 kWh, soit l'équivalent de la consommation électrique moyenne de 30 foyers

Site internet : <https://www.paysdusaintois.centralesvillageoises.fr/>

Présentation de la coopérative et de son activité

Le projet des Centrales Villageoises du Pays de Saintois (CVPSaintois), né en 2018 sous forme associative transformée en Scic en 2020, vise à **promouvoir la transition énergétique dans le Pays du Saintois**, territoire composé de 55 communes rurales situées au sud de Nancy (14 274 habitant.e-s en 2021). La coopérative assure l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur des toitures privées et publiques ainsi qu'un accompagnement à l'économie d'énergie réalisé auprès des particuliers, collectivités et entreprises.

La Scic fait partie du **réseau des Centrales Villageoises**, modèle essaimé dans 76 territoires et 10 Régions en France⁴³. Elles associent citoyen-ne-s, collectivités et entreprises dans une logique de gouvernance territoriale et développent des projets de transition énergétique en prenant en compte les enjeux locaux.

En parallèle du réseau des Centrales Villageoises, la Scic est adhérente du réseau Énergie Partagée⁴⁴ et participe régulièrement au réseau Grand Est Citoyen et Local d'Energies Renouvelables (GECLER)⁴⁵.

Une Scic au service de la « démocratie énergétique »

Conformément au modèle des Centrales Villageoises, la Scic des Centrale Villageoise du Pays de Saintois, souhaite inscrire ses activités dans **une logique de démocratie énergétique** en permettant aux habitant.e-s du territoire de s'investir pleinement dans le développement des énergies renouvelables, aux côtés des collectivités.

Le sociétariat de la Scic reflète cette volonté d'ancrage territorial et citoyen de ses actions. Elle est en effet composée de **118 sociétaires, réparti.e-s en quatre catégories** (ne correspondant néanmoins pas à des collèges de vote) :

- **Les producteur-ric.e-s de biens et services** : propriétaires des toitures équipées ;
- **Les collectivités**. Elles sont aujourd'hui au nombre de 16 dans la coopérative. La Scic a notamment des relations particulièrement fortes avec la communauté de communes du Pays de Saintois et le Pays Terres de Lorraine avec lesquels elle échange régulièrement. Les relations avec les communes membres restent un enjeu pour la Scic qui souhaiterait qu'elles s'impliquent davantage dans la vie de la coopérative. Un renforcement des liens nécessaire notamment dans la perspective du déploiement de projets d'autoconsommation collective⁴⁶.
- **Les entreprises et associations**, parmi lesquelles : un installateur de panneaux photovoltaïques, plusieurs groupes « Cigales »⁴⁷, Enercoop Nord-Est, Lorraine Energies Renouvelables et deux micro-entreprises ;
- **Les bénéficiaires ou soutiens** : il peut s'agir de consommateur-ric.e-s (personnes physiques ou morales), d'usager-ère-s ou de bénéficiaires directs ou indirects des services proposés

⁴³ Pour en savoir plus sur le modèle des Centrales Villageoises et leur implantation en France, consulter : <https://www.central-esvillageoises.fr/>

⁴⁴ Pour en savoir plus sur Energie Partagée : <https://energie-partagee.org/>

⁴⁵ Pour en savoir plus sur le GECLER : <https://gecler.fr/>

⁴⁶ A ce sujet, voir l'étude publiée par le Labo de l'ESS (2020) : <https://www.lalabo-ess.org/autoconsommation-et-fet-de-mode-ou-vecteur-de-la-transition-energetique>

⁴⁷ Les Cigales regroupent des citoyens qui mutualisent leur investissement dans des petites entreprises et associations. Pour en savoir plus : <https://www.cigales.asso.fr/club-cigales/>

par la Scic, habitant le Saintois. Mais aussi des citoyen-ne-s, qui sans consommer l'électricité produite, soutiennent et partagent les objectifs et les valeurs de la Scic, sans forcément habiter le territoire.

Afin de promouvoir la démocratie énergétique sur son territoire, la Scic organise **diverses actions et événements** (ciné-débats par exemple) avec pour objet la sensibilisation à la transition énergétique et la promotion du modèle des Centrales Villageoises, dans l'optique de développer son sociétariat.

Principales étapes de la structuration du modèle socio-économique des Centrales Villageoises du Pays de Saintois

2018 | Construction du projet et création de l'association des Centrales Villageoises du Pays de Saintois

En 2018, un collectif informel se crée dans la commune d'Ognéville, en réponse à la volonté de plusieurs élu-e-s souhaitant travailler sur la transition énergétique localement. Durant la même année, plusieurs réunions publiques sont organisées afin de faire connaître le projet. **Le collectif se structure progressivement**, en se constituant en différents groupes de travail portant sur la question du statut juridique, les aspects techniques et la communication.

Une association est créée en 2018, avec 25 personnes associées. Ce véhicule juridique permet une formalisation des liens avec la communauté de communes et le département et de solliciter des subventions afin de financer les études de faisabilité. L'association, dans une logique collaborative et participative, commence à identifier les toitures sur le territoire de la communauté de communes pouvant accueillir les installations photovoltaïques, rédige un cahier des charges permettant de faire appel à un prestataire pour la réalisation d'une étude de faisabilité, avec l'ambition d'équiper 25 toitures.

La Communauté de communes du Pays du Saintois a joué un rôle important de facilitation lors de cette période d'émergence du projet : les réunions publiques ont eu lieu dans ses locaux et la Communauté a consacré une partie du temps de travail d'un poste salarié à la promotion du projet. D'autres communes ont aussi mis à disposition de l'association leurs salles des fêtes. L'association a également été appuyée par le GECLER pour l'animation de ses réunions et la communication.

2019 | Déploiement des actions de l'association des Centrales Villageoises du Pays du Saintois

L'année suivante, l'association reçoit un premier financement de la part de la Communauté de communes du Pays de Saintois afin de démarrer les études de faisabilité technique et financière (10 000€), complété par d'autres financements de la région Grand Est, du Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) et un financement du programme européen LEADER Terres de Lorraine. C'est finalement Enercoop Nord Est qui est retenue pour réaliser l'étude de faisabilité économique et technique de la douzaine de toitures présélectionnées.

Pour la prospection de nouveaux sociétaires, l'association s'est appuyée sur le travail d'une étudiante stagiaire et le soutien logistique des communes de Laloeuf et Ognéville, facilitant l'organisation de réunions publiques sur leur territoire.

2020 à aujourd'hui | Création de la Scic et poursuite des actions sur le territoire du Pays du Saintois

Le déploiement de l'activité requiert de constituer un certain capital. Le collectif étant attaché aux principes de gouvernances participatives et de lucrativité limitée, c'est le modèle Scic qui est retenu pour succéder à l'association qui sera dissoute. Ses missions sont entièrement reprises dans les statuts de la Scic, en particulier le volet sensibilisation et sobriété. La Scic née en 2020 avec un capital social initial de 13 000 €, apporté par 18 membres fondateur·rice·s (2 producteur·rice·s, 2 entreprises, 1 collectivité locale, 13 particuliers).

Afin de lancer les projets d'installation photovoltaïque, la Scic a besoin d'augmenter ses fonds propres. Elle émet pour cela une offre publique de titres financiers (OPTF), avec pour objectif de lever 80 000€ ; un objectif atteint en six mois avec 82 000 € collectés.

La même année, Enercoop rend sa commande concernant le cahier des charges et l'analyse de l'appel d'offres permettant de choisir les installateur·rice·s qui réaliseront les travaux. Via le Pays Terres de Lorraine, La Scic présente un nouveau dossier de subvention afin de bénéficier du Contrat de Transition Ecologique (CTE) initié par le Ministère de l'Ecologie. Le CTE permettra de réaliser avec un graphiste un ensemble de supports de communication (banderoles, kakémonos). Les travaux d'installation photovoltaïque sont entrepris en 2021 et en 2022, la dernière installation date de novembre 2023.

Aujourd'hui, 11 toitures sont équipées sur le territoire et la Scic poursuit ses actions de sensibilisation à la transition énergétique, souhaitant développer des projets en lien avec l'autoconsommation collective et l'installation d'un parc photovoltaïque au sol.

Des activités reposant exclusivement sur des ressources humaines bénévoles

La Scic Les Centrales Villageoises du Pays de Saintois ne compte **pas de salarié·e**. En dehors de l'installation des panneaux, confiées à des prestataires, l'ensemble de ses activités sont assurées bénévolement par les sociétaires. C'est le comité de gestion de la Scic, composé de 11 membres (une moitié de personnes en activité et une moitié de personnes retraitées) qui décident des actions à mener et de la répartition de la responsabilité vis-à-vis de ces missions. **Les bénévoles se mobilisent en fonction de leurs compétences**, souvent en lien avec leur métier : savoir-faire en création graphique et communication, connaissances juridiques, etc. Certain·e·s bénévoles ont même participé à l'installation de panneaux photovoltaïques.

S'appuyer sur une force uniquement bénévole peut présenter **des risques** : enjeux de disponibilité, risque d'usure des bénévoles impliqué·e·s, difficulté de renouvellement, etc. Une piste évoquée serait la mutualisation d'un poste avec d'autres Centrales Villageoises de la région, comme l'ont fait trois Centrales Villageoises de Savoie, mais le financement d'un tel poste demeure difficile. Dans le cas savoyard, le poste mutualisé est mis à disposition par une tierce association, l'ASDER, et est financé pour deux ans en majorité (60%) par un fonds LEADER, un autofinancement des trois Centrale (30% à 35%) et un soutien de deux collectivités : la communauté de communes Cœur de Savoie et la Communauté d'agglomération de Grand Chambéry⁴⁸.

Un modèle d'activité et de gouvernance conforme au modèle des Centrales Villageoises, permettant à la coopérative de bénéficier de ressources mutualisées à l'échelle nationale

La Scic CVPS fait partie du **réseau national des Centrales Villageoises** constitué en association. Pour être caractérisée en tant que « Centrales Villageoises » – nom déposé à l'Institut National de

⁴⁸ Pour en savoir plus sur la mutualisation de ce poste : <https://www.centralesvillageoises.fr/actualite/voyage-au-coeur-des-projets-episode-19>

la Propriété Industrielle (INPI) – il faut que son modèle corresponde à celui défini par l'association, une conformité vérifiée préalablement par un comité d'engagement qui analyse la démarche et les moyens mis en œuvre pour le développement des projets. Le format coopératif n'est pas obligatoire : les Centrales Villageoises peuvent être des SAS ou des Scic-SAS.

Son appartenance au réseau des Centrales Villageoises permet à la Scic de **bénéficier de nombreux outils et services mutualisés** à l'échelle nationale :

- Un site web clé en main pour chaque collectif Centrales Villageoises ;
- Un espace numérique de stockage, de partage et d'édition collaborative de documents ;
- Une adresse mail personnalisé pour le-la président-e, d'autres adresses mail peuvent aussi être mises à disposition ;
- Un forum d'échange entre Centrales ;
- Des guides techniques, juridiques et économiques ainsi qu'une formation (obligatoire) sur les montages juridiques et financiers ;
- Des webinaires et groupes de travail ;
- Des temps d'échanges réguliers entre Centrales Villageoises.

Par ailleurs, la Scic peut mobiliser des **partenariats que le réseau a noué avec des entreprises sur diverses activités** : une offre d'assurance, de comptabilité, de contrats de raccordement au réseau et la possibilité de bénéficier d'une prime à la rénovation énergétique pour les actionnaires/ sociétaires ou habitant-e-s des territoires où se déploient les Centrales Villageoises.

La mutualisation de ces ressources à l'échelle nationale est à prendre en compte dans le modèle socio-économique des Centrales Villageoises du Pays du Saintois. En s'inscrivant dans le modèle des Centrales Villageoises, la Scic bénéficie d'un modèle d'activité et de gouvernance déjà éprouvé par d'autres même si tous les territoires ont leur spécificité. De plus, bénéficier d'un service harmonisé au niveau national (service technique, juridique, financier) permet à la Scic d'avoir un interlocuteur qui connaît ses pratiques et donc ses besoins. La Scic économise et gagne ainsi en efficacité dans le développement de son projet. Enfin, la mutualisation de ces outils permet aux membres de la Scic de pouvoir monter en compétences et bénéficier de retour d'expériences et échanges de pratiques d'autres Centrales Villageoises.

Enjeux identifiés pour le futur

Deux principaux enjeux pour l'avenir ressortent des échanges avec les Centrales Villageoises du Pays du Saintois :

- La Scic souhaiterait **renforcer ses relations avec les communes membres de l'intercommunalité du Pays du Saintois**, qu'elles soient sociétaires ou non, afin de développer à leurs côtés des projets d'autoconsommation collective ;
- **Les activités de la Scic peuvent être impactées par des décisions politiques dans le secteur énergétique.** Par exemple, à la suite d'une évolution récente de réglementation⁴⁹, il n'est plus possible de faire de l'installation photovoltaïque sur des petites toitures. Par ailleurs, la proposition de loi portant programmation nationale pour l'énergie et le climat pour les années 2025 à 2035 (à ce jour encore en discussion) pourrait fortement impacter

⁴⁹ Voir l'arrêté du 6 octobre 2021, dit « S21 » : <https://www.photovoltaique.info/fr/actualites/detail/arrete-s21-details-des-modifications-de-larrete-s21-et-publication-des-nouvelles-grilles-tarifaires/>

l'avenir des Communautés d'énergie renouvelable dont fait partie la Scic⁵⁰.

- La Scic se tient informée des dernières évolutions législatives à travers le réseau Centrales Villageoises et Energie partagée, deux réseaux qui développent des actions de plaidoyer en faveur de la transition énergétique.

Modèle socio-économique des Centrales Villageoises du Pays du Saintois Synthèse des faits marquants		
Quoi ?	Avec quelles ressources ?	Comment ?
• Une démarche citoyenne en faveur de la transition énergétique et le développement local du territoire • Promotion de la démocratie énergétique permettant aux habitant-e-s du territoire de s'engager dans un projet de transition énergétique • Installation et exploitation sur le territoire du Pays du Saintois de centrales de production d'énergie renouvelable et vente de l'énergie produite	• Des contributions citoyennes et bénévoles (pas de salarié-e), encadrées par un-e président-e et un conseil de gestion composé de sociétaires • Facilitation de la Communauté de communes du Pays du Saintois à l'émergence du projet (mise à disposition de ses locaux pour la tenue des réunions publiques et une partie des missions d'un poste salarié dédié à la promotion du projet) • Des aides publiques pour le déploiement du projet (financement au démarrage de la Communauté de communes du Pays du Saintois, financement de la région Grand Est, du Fonds de développement pour la vie associative, financement LEADER-Terres de Lorraine) • Levée de fonds à travers une offre publique de titres financiers (OPTF) • Un appui conséquent de la part du réseau national des Centrales Villageoises au sein duquel sont mutualisés des outils techniques et juridiques pour nourrir et renforcer les projets des Centrales Villageoises	Sociétariat qui rassemble des habitant-e-s du territoire (et au-delà), des collectivités et des associations
Éléments transversaux		
• Scic SAS à capital variable		

Pour retrouver l'étude complète "Les modèles socio-économiques des Scic" rendez-vous sur le [site du Labo de l'ESS](#) en scannant ce QR code :



⁵⁰ Voir : <https://www.vie-publique.fr/loi/295791-programmation-de-lenergie-2025-2035-proposition-de-loi-gremillet>